Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29/10/2024
ID : 095-259500338-20241028-16_2024-DE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024

Date de convocation : 10 octobre 2024.

PRÉSENTS :
Membres à voix délibérative : Mme Armelle CHAPALAIN, Présidente, M. Pascal VAUZELLE et M. Antoine SANTERO, Vice-Présidents, M. Jean-Dominique GILLIS, M. Nicolas LHERBIER et M. Michel VRAY.
Membres à voix consultative : /

ABSENTS EXCUSES :
Membres à voix délibérative : /
Membres à voix consultative : Mme Patricia PRESSENDA et M. Jean-Marc BELFIS

POUVOIR : /.

Madame la Présidente ouvre la séance à 18h00.

Le quorum étant atteint, la commission de délégation de service public peut donc délibérer.

I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est rappelé à l'assemblée qu'elle doit choisir, en début de séance, l'un de ses membres afin d'assurer cette fonction.

Après en avoir débattu, les membres de la Commission désignent à l'unanimité M. Jean-Dominique GILLIS, comme secrétaire de séance.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	6	0	0

II. OBJET DE LA SÉANCE : MARCHE PUBLIC RELATIF A LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 2025-2034 – CHOIX DU CANDIDAT

Madame la Présidente relate à la Commission le déroulement de l'analyse des offres.

Jugement des offres selon le critère prix (sur 100 points) pondéré à 50%

Les notes finales de chaque offre (et le classement associé) pour le critère prix sont résumées dans le tableau ci-après.
Le classement et les notes des offres selon le critère prix sont résumés dans le tableau ci-après.

Offre 1		Montant de l'offre (euros HT)	Note	Classement
	CEG	17 247 655.00	50.00	1er
	SUEZ	20 509 655.00	42.05	2éme

NP CEG = 50 (17 247 655.00 / 17 247 655.00) = 50.00
NP SUEZ = 50 (17 247 655.00 / 20 509 655.00) = 42.05
Prix du m^3 d'eau CEG : 1.0970 €/m^3 H.T
Prix abonnement CEG pour le plus grand nombre soit DN 12 ou DN15 : 38 €/ab/an H.T
Prix du m^3 d'eau SUEZ : 1.4017 €/m^3 H.T
Prix abonnement SUEZ pour le plus grand nombre soit DN 12 ou DN15 : 43.95 €/ab/an H.T

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29/10/2024
ID : 095-259500338-20241028-16_2024-DE

Les notes finales de chaque offre après la négociation 1(et le classement associé) pour le critère prix sont résumées dans le tableau ci-après.

Le classement et les notes des offres selon le critère prix sont résumés dans le tableau ci-après.

Offre 2 – NEGO 1		Montant de l'offre (euros HT)	Note	Classement
	CEG	15 635 047.00	50.00	1er
	SUEZ	20 482 531.00	38.17	2éme

NP CEG = 50 (15 635 047 / 15 635 047.00) = 50.00
NP SUEZ = 50 (15 635 047.00 / 20 482 531.00) = 38.17
Prix du m^3 d'eau CEG : 0.9820 €/m^3 H.T
Prix abonnement CEG pour le plus grand nombre soit DN 12 ou DN15 : 35 €/ab/an H.T
Prix du m^3 d'eau SUEZ : 1.3795 €/m^3 H.T
Prix abonnement SUEZ pour le plus grand nombre soit DN 12 ou DN15 : 43.95 €/ab/an H.T

Les notes finales de chaque offre après la négociation dernière (et le classement associé) pour le critère prix sont résumées dans le tableau ci-après.

Le classement et les notes des offres selon le critère prix sont résumés dans le tableau ci-après.

Offre 3 – NEGO DERNIERE		Montant de l'offre (euros HT)	Note	Classement
	CEG	13 411 103.00	50.00	1er
	SUEZ	21 963 676.00	30.53	2éme

NP CEG = 50 (13 411 103.00 / 13 411 103.00) = 50.00
NP SUEZ = 50 (13 411 103.00 / 21 963 676.00) = 31.84
Prix du m^3 d'eau CEG : 0.9820 €/m^3 H.T
Prix abonnement CEG pour le plus grand nombre soit DN 12 ou DN15 : 35 €/ab/an H.T
Prix du m^3 d'eau SUEZ : 1.4335 €/m^3 H.T
Prix abonnement SUEZ pour le plus grand nombre soit DN 12 ou DN15 : 43.95 €/ab/an H.T

Jugement des offres selon le critère technique (sur 100 points) pondéré à 50%

Le critère valeur techinque est décomposé comme il suit :

Valeur technique	**50%**
La qualité technique du projet d'exploitation, telle qu'elle ressort notamment du mémoire technique, notamment appréciée sur la base des éléments suivants sans ordre de priorité : - de l'organisation, des moyens humains et matériels et des modalités d'exploitation que le candidat s'engage à mettre en œuvre pour exploiter les ouvrages et gérer le service ; - des moyens prévus pour garantir la pérennité des installations (exploitation, entretien, pertinence du plan de renouvellement …) ; - des garanties offertes en matière de continuité de service (système d'astreinte, de gestion de crise,…) ;	*30 pts*
La qualité économique et financière de l'offre notamment appréciée sur la base des éléments suivants sans ordre de priorité : - le prix de l'eau perçu par le délégataire : niveau, structure (part variable et part fixe le cas échéant) et modalités d'indexation ; - le niveau et le contenu des investissements réalisés sur la durée du contrat (l'établissement, renouvellement et entretien des installations) ; - la valeur actuelle nette de l'ensemble des flux financiers prévisionnels unissant le délégataire à la Collectivité sur la durée de la délégation de service public ; - le montant et la cohérence des prix renseignés dans le bordereau des prix unitaires.	*25 pts*

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29/10/2024
ID : 095-259500338-20241028-16_2024-DE

La qualité des performances et des engagements appréciés sur la base des données de l'offre du candidat sur la base des éléments suivants sans ordre de priorité : - le niveau de performance du rendement de réseau sur lequel le candidat s'engage, - la qualité des engagements en matière de gestion des abonnés à travers l'accueil et l'information du public et les éventuels engagements de service, - le niveau des engagements en matière de Systèmes d'information à destination de la Collectivité et des usagers.	*25 pts*
La forme générale du dossier technique remis (Qualité de la présentation du dossier et la précision des informations fournies)	*20 pts*

La note obtenue pour le critère valeur technique est obtenue de la façon suivante : N :
Note de critère « valeur technique » du candidat
N= 50% x Total des points obtenus

Le classement et les notes des offres selon le critère technique sont résumés dans le tableau ci-après.

Offre		Note / 50	Classement
	CEG	47.50	1er
	SUEZ	42.50	2éme

CONCLUSION GENERALE

La comparaison finale des offres, suivant les critères prix et techniques, est récapitulée dans le tableau ci-dessous.

Offre		Note critère prix /50	Note critère technique /50	Note totale /100	Classement
1	CEG	50.00	47.50	97.50	1er
2	SUEZ	30.53	42.50	73.53	2éme

La Commission de Délégation de Service Public du S.I.A.E.P de la région de l'Isle Adam,

après avoir reçu 2 réponses,
puis après avoir convié à la négociation 1 Technique et financière
- en date du 20 juin 2024 pour CEG
- et le 21 juin 2024 pour SUEZ,

puis à une négociation dernière Technique et financière
- en date du 28 août 2024 pour SUEZ
- et du 29 août 2024 pour CEG

permettant ainsi aux 2 candidats lors de ces 2 négociations de modifier leurs offres technique et financière,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DE RETENIR l'offre de la société CEG AQUALIA**
- **INDIQUE que cette offre répond correctement** aux critères du règlement de consultation,
- **et** lui **ATTRIBUE** la délégation du service public de l'eau potable, pour la période 2025-2034.

Enfin, **les membres de la commission de Délégation de Service Public SOUMETTENT** ces décisions aux membres du Comité syndical du SIAEP, pour examen et validation afin qu'ils autorisent Madame la Présidente du SIAEP, représentant du pouvoir adjudicateur de la collectivité à signer ledit contrat de délégation de service public.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	**6**	**0**	**0**

Madame la Présidente lève la séance à 19h07.

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29/10/2024
ID : 095-259500338-20241028-16_2024-DE

Syndicat Intercommunal [illegible]
en Eau potable de la Région de l'Isle-Adam

SÉANCE ORDINAIRE DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024 A 18H00

ÉMARGEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

Mme CHAPALAIN Armelle, Présidente

MEMBRES TITULAIRES

M. VAUZELLE Pascal, 1er Vice-Président	M. SANTERO Antoine, 2ème Vice-Président

Mme CALVES Nadine	M. GILLIS Jean-Dominique

Mme REBYFFE Rolande

MEMBRES SUPPLÉANTS

M. LHERBIER Nicolas	Mme MICHEL Valérie

M. VRAY Michel